



Mairie de Nant

MAIRIE DE NANT

Aveyron-12230

Téléphone : 05.65.62.25.12

ARRÊTÉ MUNICIPAL n° AR-V-2026-19

Objet : Réglementation de la circulation

Le Maire de NANT,

- **VU** l'article 25 de la loi n° 82.213 du 02 Mars 1982 modifié, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- **VU** le Code de la Route portant règlement général de police de la circulation routière et notamment son article R. 225 ;
- **VU** les articles L. 2212, L. 2212-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **VU** l'arrêté du 05 Novembre 1992 relatif à la signalisation des routes et autoroutes ainsi que l'arrêté du 06 Novembre 1992 relatif à l'approbation de modifications de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – signalisation temporaire – livre 1 – 8^{ème} partie ;
- **VU** la demande formulée par l'entreprise BOUYGUES Télécom pour son prestataire SOGETREL en date du 20 Mars 2026 ;
- **Considérant** qu'il est nécessaire de réglementer la circulation de tous véhicules en raison de travaux de raccordement télécom sur la RD999 devant le 51 Rue du Faubourg Bas 12230 Nant le 03 Avril 2026 ;

ARRETE

Article 1^{er} :

La circulation de tous véhicules sera réglementée en raison de travaux sur la RD999, devant le 51 Rue du Faubourg Bas 12230 Nant le 03 Avril 2026.

Article 2 :

La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise SOGETREL.

Article 3 :

La Mairie de Nant,
Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint Jean du Bruel,
L'entreprise SOGETREL et BOUYGUESTélécom,
sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NANT, le 25 Mars 2026

La Maire,



Pour la Maire
par délégation
L'Adjoint Eric SAQUET